	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	---

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Henri MARTIN

Séance publique du 16 FEVRIER 2023 à 18h00	Date de convocation : 9 février 2023
--	--------------------------------------

<b>Délibération</b>	<b>Membres en exercice :</b> <b>76</b>
<b>N°C2023_02</b>	<b>Votants :</b> <b>Suffrages exprimés :</b> Pour : Contre : Abstention :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MARTINAGE Fabienne

**PRESENTS** : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOSOM Martine ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DARAUD Jean-François ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LACOMBE Gérard ; NAVARRO Anaïs (suppléance LACOMBE Gérard jusqu'à la délibération N°C2023\_08) ; ROCHER Edouard ; RIO Jean-Louis

<b>EXCUSES</b> : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; PAVAN Gaëlle ; VERGNES Magali	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION</b> : CALMON Julien ; CHING Monique ; FAURAN Jean-Paul ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; RAPINAT Evelyne
<b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</b> : ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération N°C2023_11) ; BESSE Jean-Baptiste (jusqu'à la délibération N°C2023_11) ; JANSANA Jean-Marc (jusqu'à la délibération N°C2023_13) ; PINET Marie-Christine (jusqu'à la délibération N°C2023_14)	<b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</b> : BESSE Jean-Baptiste (à partir de la délibération N°C2023_12) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération N°C2023_14) ; PINET Marie-Christine (à partir de la délibération N°C2023_15) ; RIO Jean-Louis (à partir de la délibération N°C2023_24) ; ALDEBERT Didier (à partir de la délibération N°C2023_31)

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Installation du conseiller titulaire et du conseiller suppléant de la Commune de Villedaigne**

La commune de Villedaigne a dû organiser une élection municipale complémentaire partielle en vue de compléter le conseil municipal préalablement à l'élection d'un nouveau Maire et ses adjoints.

Après deux tours organisés les 15 janvier et 22 janvier 2023, le conseil municipal a été complété.

L'élection du Maire et des adjoints a eu lieu le 31 janvier 2023.

Suite à celle-ci Monsieur Sylvain MAILLARD a été élu Maire et Monsieur Olivier FOURNIE a été élu 1<sup>ère</sup> adjoint

Le premier alinéa de l'article L. 273-11 du code électoral dispose que : « Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ». Le quatrième alinéa de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application de l'article L. 273-10 ou du I de l'article L. 273-12 exerce les fonctions de conseiller communautaire suppléant. »

## Le Conseil décide :

- D'installer Monsieur Sylvain MAILLARD comme conseiller titulaire et Monsieur Olivier FOURNIE comme conseiller suppléant de la Commune de Villedaigne.

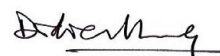
Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

